FINALE REGIONALE – à disputer le dimanche 17 mars 2024

Le vainqueur de cette Finale régionale sera **qualifié pour la Phase Qualificative Nationale qui sera ensuite gérée par la F.F.F.**

Déroulement de la Finale Régionale

Plateau : à PESSAC (Gironde) Salle du COSEC.

Equipes présentes	Départements
1. **GIRONDINS FUTSAL**	Gironde (33)
2. **R.C. CHAMBERY**	Gironde (33)
3. **A.J. AULNAYSIENNE FUTSAL**	Charente-Maritime (17)
4. **G.J. NEUVIC ST-LEON G.V. LIMENS**	Dordogne (24)

Ordre des rencontres :
1-2 ; 2-4 ; 3-4 ; 1-3 ; 4-1 ; 2-3 *(organisation à 4 équipes figurant sur le règlement de l'épreuve).*
(Voir tableau des rencontres)

Réglementation technique

Réglementation fédérale : Lois du jeu – terrain – ballon – fautes et incorrections (règles Futsal – saison 2023/2024, complétées par le règlement F.I.F.A.).

Nombre de joueurs : Chaque équipe sera composée de 5 joueurs et de 7 remplaçants, gardien de but compris. Pour tous les joueurs, les remplacements sont volants. Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants.

Ballons : Chaque club devra fournir un ballon de Futsal.

Maillots et chaussures : Chaque club devra avoir 2 jeux de maillots de couleur différente, numérotés de 1 à 12 et être équipé de chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des installations). Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçantes et pour respecter les procédures de remplacement.

Rappel : Les protège-tibias, brassard du capitaine sont obligatoires et les bijoux sont interdits.

Secours : Chaque équipe se munira de sa trousse d'urgence de premiers secours.

Qualifications :
Pour participer à l'épreuve, les joueurs licenciés Futsal ou Libre doivent être régulièrement qualifiés pour leur club à la date de la rencontre.
Les joueurs doivent être licenciés U18 et U17 avant le 1er février de la saison en cours. Les joueurs licenciés U16 peuvent également participer à ce Challenge à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF.
Un joueur ne peut participer à la compétition que pour un seul club.
Le nombre de joueurs mutés est indiqué à l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.
Le nombre de joueurs étrangers non ressortissants de l'Union Européenne ou de l'espace Economique Européen ou de pays ne disposant pas d'accord d'association ou de coopération avec l'Union Européenne est limité à 2.
Les arbitres exigent la présentation des licences et vérifient l'identité des joueurs. Quelle que soit la phase concernée, se disputant sous forme de tournois, un joueur ne présentant pas de licence ne peut participer.
Les dispositions de l'article 151 des Règlements Généraux ne sont pas applicables.

Durée des rencontres :
2 x 10 minutes en temps déroulé (pour le **plateau à 4 équipes**).

1 temps mort d'une minute par rencontre et par équipe.

En cas de résultat nul à l'issue de chaque rencontre, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but disputée suivant le principe de "**la mort subite**" : arrêt au premier écart constaté à égalité de tirs.

Arbitrage : Les 4 arbitres officiels du plateau seront désignés par la Commission Régionale d'Arbitrage. La LFNA prendra en charge les frais d'arbitrage.

Délégation : Un délégué (*pouvant être un membre de commission***) sera désigné sur chaque plateau** par la Commission Régionale des délégués. La LFNA prendra en charge les frais de délégation.

Feuilles de matches : Elles seront éditées et expédiées par la LFNA, puis retournées impérativement sous 48 heures à la Ligue par le club organisateur du plateau.

Discipline : Les sanctions prononcées lors des matchs de Futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. Les dossiers seront transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.
Dans le cadre des rencontres de futsal, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2ème avertissement ou exclusion directe).

Le joueur exclu ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants. Il sera de plus suspendu automatiquement pour le match suivant de son équipe.
L'équipe peut être complétée après deux minutes de jeu effectif avec l'autorisation du chronométreur ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.
Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.
Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueurs et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueurs.
En cas d'incident grave, la Commission d'organisation est habilitée à prendre toutes mesures conservatoires utiles dans le cadre du tournoi.

Vous trouverez, ci-dessous, le lien concernant la réglementation du Challenge National U18 Futsal :

https://media.fff.fr/uploads/document/0683b05b0410b4007f5e9a5e67fac638.pdf

Pour info, il est aussi en ligne sur le site de la F.F.F.

Commission du plateau : A l'entame du plateau, une commission sera constituée pour trancher les litiges éventuels ou non-prévus par ce règlement technique. Elle aura également toute latitude pour modifier en cas de besoin le déroulement des rencontres ou l'organisation générale du plateau conformément aux règlements généraux et aux décisions en vigueur arrêtées par la section futsal de la LFNA. Elle sera composée des arbitres officiels présents et d'au moins le délégué officiel désigné. Sa décision sera exécutoire immédiatement et sans appel.

Tous les cas non-prévus et les litiges éventuels au présent règlement seront jugés en dernier ressort par la section futsal régionale

BAREME DES POINTS

Résultat	Points
Match gagné à la fin du temps réglementaire	**3** Points
Match gagné sur l'épreuve des tirs au but à la suite d'un match nul	**2** Points
Match perdu sur l'épreuve des tirs au but consécutivement à un match nul	**1** Point
Match perdu à la fin du temps réglementaire	**0** Point
Forfait	**-1** Point

En cas d'égalité de deux ou plusieurs équipes, il est tenu compte :

- En premier lieu, du nombre de points obtenus lors du(des) match(es) joué(s) entre les clubs ex-æquo.
- En cas d'égalité de points, de la différence entre les buts marqués et les buts encaissés lors des matchs qui ont opposé les équipes à départager.
- En cas d'égalité de différence de buts lors des matchs disputés entre les équipes ex aequo, du plus grand nombre de buts marqués lors de ces rencontres.
- En cas de nouvelle égalité, de la différence entre les buts marqués et les buts concédés lors des matchs joués sur l'ensemble de la poule.
- En cas d'égalité de différence de buts sur l'ensemble des matchs, du plus grand nombre de buts marqués.
- En cas d'égalité parfaite, il sera procédé à une séance de 5 tirs aux buts (puis en cas d'égalité : mort subite) pour départager les équipes ex-æquo.

Challenge National U18 Futsal – Saison 2023/2024

Finale Régionale – *à PESSAC (Gironde) Salle du COSEC* – *le* ***dimanche 17 mars 2024***

Tableau des résultats – Plateau

Clubs	Victoires	Nuls avec victoire T.A.B	Nuls avec défaite T.A.B	Défaites	Forfaits	Points	Buts Pour	Buts Contre	Différence de buts
Girondins Futsal									
R.C. Chambéry									
A.J. Aulnaysienne Futsal									
G.J. Neuvic St-Léon G.V. Limens									

Classement	
1er	
2ème	
3ème	
4ème	

Challenge National U18 Futsal – Saison 2023/2024

Finale Régionale – *à PESSAC (Gironde) Salle du COSEC* – *le* ***dimanche 17 mars 2024***

Tableau des rencontres (horaires ajustables) – Plateau

Match N°	Horaire	Match	Score		Tirs au but	
1	14h00	GIRONDINS FUTSAL / R.C. CHAMBERY				
2	14h30	R.C. CHAMBERY / G.J. NEUVIC ST-LEON G.V. LIMENS J.S.A.				
3	15h00	A.J. AULNAYSIENNE FUTSAL / G.J. NEUVIC ST-LEON G.V. LIMENS J.S.A.				
4	15h30	GIRONDINS FUTSAL / A.J. AULNAYSIENNE FUTSAL				
5	16h00	G.J. NEUVIC ST-LEON G.V. LIMENS J.S.A. / GIRONDINS FUTSAL				
6	16h30	R.C. CHAMBERY / A.J. AULNAYSIENNE FUTSAL				

CHALLENGE NATIONAL U18 FUTSAL – GESTION LFNA
FINALE REGIONALE – SAISON 2023/2024